



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Mobilisons-nous pour une justice de qualité !**

La ministre de la Justice a lancé de nombreux chantiers en affichant des objectifs de simplification des procédures pénales et civiles et d'amélioration de la qualité, la lisibilité, l'accessibilité de la justice et l'efficacité des peines. La consultation n'est évidemment que de pure façade : un agenda impossible de consultations qui aboutissent à des rapports aux conclusions prévisibles sur lesquelles s'organise un "dialogue" à marche forcée. Les propositions ne tiennent aucun compte de la réalité de la justice en France.

#### **La justice française est en piteux état.**

Elle bénéficie de 1,8 % du budget public annuel, soit 64 € par habitant et par an et la France se situe au 23ème rang sur 28 au sein de l'Union européenne pour le pourcentage du budget alloué à la justice. Les équipements informatiques sont indigents, les réseaux trop lents, les logiciels obsolètes et/ou inadaptés. Le budget de l'aide juridictionnelle est très insuffisant par rapport aux besoins de justice et à celui de nos voisins allemands, belges ou anglais.

#### **La justice française est submergée donc lente.**

Les conditions de travail de tous se dégradent et aboutissent parfois à un véritable déni de justice.

#### **Rendre une justice de qualité : mission impossible ?**

La France ne dispose pas du nombre de magistrats et fonctionnaires nécessaire à un bon fonctionnement du Service Public de la Justice. Ce manque criant de moyens humains ne sera pas solutionné par des algorithmes !

Les projets tendent à limiter considérablement l'accès à la Justice plutôt que de donner à celle-ci les moyens de ses missions.

Ainsi, alors que 15% des citoyens n'ont même pas accès à internet et que près d'un tiers ne maîtrisent pas cet outil, ils seront bientôt sommés de saisir la justice par voie dématérialisée. La même logique sera à l'œuvre si les parties perdantes et les condamnés doivent exécuter la décision ou leur peine même s'ils souhaitent faire appel.

Est-ce cela la justice de demain ? Elle ne doit pas se réformer au détriment des citoyens mais pouvoir répondre à leurs légitimes attentes.

Les objectifs purement gestionnaires du projet de réforme de la carte judiciaire vont désorganiser le fonctionnement quotidien de la justice et rendre illisible l'organisation des tribunaux et cours.

Nous exigeons de conserver notre Cour d'Appel de plein exercice à Dijon et refusons les spécialisations et autre « délestage » qui n'ont d'autre objectif que de vider de leur substance nos juridictions et d'éloigner les justiciables des lieux de Justice. Nous demandons des réformes cohérentes pour une justice indépendante, humaine et protectrice, nous dénonçons ces projets régressifs et refusons le statu-quo.

Réunis en AGE le 8 Février 2018, les avocats du Barreau de Dijon ont voté le principe d'une grève totale les jeudi 15 et vendredi 16 février prochain pour une Justice de qualité, accessible, avec un budget, des équipements et des effectifs à la hauteur d'un Etat européen au 21<sup>ème</sup> siècle.